



NOTE DE TRAVAIL

GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)

VINGT ET UNIÈME RÉUNION

Montréal, 5 – 16 novembre 2007

Point 4 : Amendements des *Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses* (Doc 9481) à introduire dans l'édition de 2009-2010

**INDICATIONS À SUIVRE EN CAS DE FEU D'APPAREIL ÉLECTRONIQUE
PORTABLE SURVENANT DANS LA CABINE D'UN AÉRONEF**

(Note présentée par M. Rogers)

SOMMAIRE

La présente note propose d'amender la liste de vérification en cas d'incident concernant des marchandises dangereuses qui figure dans les *Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses* (Doc 9481) de façon qu'elle contienne des indications à suivre en cas de feu d'un appareil électronique transporté par un passager.

La suite à donner par le Groupe DGP figure au paragraphe 2.

1. INTRODUCTION

1.1 À la réunion du groupe de travail plénier du Groupe DGP tenue à Memphis en mai 2007, il a été convenu d'ajouter aux *Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses* (Doc 9481) des indications à suivre en cas de feu d'appareil électronique portable survenant pendant un vol. Par la suite, d'autres essais ont été effectués qui donnent à croire que refroidir un appareil avec de l'eau (ou un autre liquide ininflammable) donne les meilleurs résultats et prévient l'inflammation des cellules du bloc-batterie qui n'ont pas encore pris feu. Les essais ont aussi indiqué qu'il peut être extrêmement dangereux de déplacer un appareil avant que le feu ne soit complètement éteint. La Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) propose donc d'apporter les modifications présentées ci-dessous aux éléments indicatifs adoptés à la dernière réunion du groupe de travail.

2. SUITE À DONNER PAR LE GROUPE DGP

2.1 Le Groupe DGP est invité à :

- a) *amender* comme suit la Liste de vérification à l'intention du personnel de cabine en cas d'incidents concernant des marchandises dangereuses qui surviennent en vol dans la cabine passagers :

3.3 LISTE DE VÉRIFICATION À L'INTENTION DU PERSONNEL DE CABINE EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES QUI SURVIENNENT EN VOL DANS LA CABINE PASSAGERS

PREMIÈRES MESURES

- Informer le pilote commandant de bord
- Identifier l'article

En cas d'incendie :

- Se conformer à la procédure standard/vérifier qu'il est possible d'utiliser de l'eau

En cas de feu d'appareil électronique portable :

- Se conformer à la procédure standard/se procurer et utiliser un extincteur au halon
- Couper l'alimentation électrique externe de l'appareil (le cas échéant)
- Une fois le feu éteint, placer l'appareil dans un endroit sans matière inflammable, comme le four d'une office (si elle ne se trouve pas à côté du poste de pilotage), si possible
- Arroser l'appareil avec de l'eau (ou un autre liquide ininflammable) afin de refroidir les cellules en combustion et d'empêcher l'inflammation des cellules voisines
- Ne pas déplacer l'appareil
- Si l'appareil était branché sur une prise de courant, couper l'alimentation électrique des autres prises et ne les remettre sous tension qu'après avoir déterminé que le circuit électrique de bord ne présente pas de défaut.

En cas de déversement ou de fuite :

- Se munir de la trousse d'intervention d'urgence ou d'autres articles utiles
- Enfiler des gants en caoutchouc et mettre une cagoule contre la fumée ou un masque doté d'une bouteille d'oxygène portable
- Éloigner les passagers de la zone contaminée et distribuer des serviettes ou des linges humides

- Placer l'article dans des sacs en polyéthylène
- Mettre les sacs en polyéthylène en lieu sûr
- ...

b) *amender* comme suit la Liste de vérification augmentée à l'intention du personnel de cabine en cas d'incidents concernant des marchandises dangereuses qui surviennent en vol dans la cabine passagers :

3.4 LISTE DE VÉRIFICATION AUGMENTÉE À L'INTENTION DU PERSONNEL DE CABINE EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES QUI SURVIENNENT EN VOL DANS LA CABINE PASSAGERS

...

EN CAS D'INCENDIE

**SE CONFORMER À LA PROCÉDURE
STANDARD/VÉRIFIER
QU'IL EST POSSIBLE D'UTILISER DE L'EAU**

Il faut suivre des procédures d'urgence normales en cas d'incendie. En général, ne pas utiliser d'eau en cas de déversement ou de dégagement de vapeur car cela risque d'étaler le produit ou d'accélérer le dégagement de vapeur. Toujours tenir compte de la présence possible d'éléments électriques lorsqu'on utilise des extincteurs à l'eau.

EN CAS DE FEU D'APPAREIL ÉLECTRONIQUE PORTABLE

**SE CONFORMER À LA PROCÉDURE STANDARD/SE
PROCURER ET UTILISER UN EXTINCTEUR AU HALON**

Il faut suivre des procédures d'urgence normales en cas d'incendie. Il a été démontré que le halon n'a pas beaucoup d'effet sur les feux de métal lithium, mais il agit efficacement sur la combustion des matières environnantes et les feux de batterie au lithium ionique.

**COUPER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE EXTERNE
DE L'APPAREIL (LE CAS ÉCHÉANT)**

Une batterie risque le plus de prendre feu par suite d'un emballement thermique survenant pendant ou immédiatement après une mise en charge, mais les effets d'un emballement thermique peuvent tarder à se manifester. En coupant le courant électrique fourni à l'appareil, on s'assure que la batterie ne reçoit plus d'énergie supplémentaire alimentant le feu.

UNE FOIS LE FEU ÉTEINT, PLACER L'APPAREIL DANS UN ENDROIT SANS MATIÈRE INFLAMMABLE, COMME LE FOUR D'UNE OFFICE (SI ELLE NE SE TROUVE PAS À CÔTÉ DU POSTE DE PILOTAGE), SI POSSIBLE

Un feu de batterie qui semble éteint peut se rallumer après un certain temps. Les feux de batterie émettent souvent des étincelles, des gaz inflammables ou des morceaux de matière en fusion à plusieurs pieds de hauteur, qui peuvent facilement enflammer des matières environnantes. En plaçant l'appareil dans un endroit sans matière inflammable, on peut atténuer ce risque. L'appareil ne devrait pas être déplacé s'il est trop chaud pour être manipulé sans danger, et il ne devrait pas non plus être placé près du poste de pilotage.

ARROSER L'APPAREIL AVEC DE L'EAU (OU UN AUTRE LIQUIDE ININFLAMMABLE) AFIN DE REFROIDIR LES CELLULES EN COMBUSTION ET D'EMPÊCHER L'INFLAMMATION DES CELLULES VOISINES

Si on dispose d'un extincteur à eau, il faudrait l'utiliser pour refroidir les cellules de la batterie qui ont pris feu, pour empêcher la chaleur de se propager aux cellules voisines. Dans le cas contraire, on peut utiliser tout autre liquide ininflammable pour refroidir les cellules et l'appareil.

NE PAS DÉPLACER L'APPAREIL

Il a été démontré qu'un bloc-batterie brûlé peut se rallumer et produire des flammes plusieurs fois si la chaleur se propage aux autres cellules. Il vaut mieux refroidir l'appareil avec de l'eau (ou un autre liquide ininflammable). On s'expose à des blessures si l'appareil se rallume pendant qu'on le déplace.

SI L'APPAREIL ÉTAIT BRANCHÉ SUR UNE PRISE DE COURANT, COUPER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES AUTRES PRISES ET NE LES REMETTRE SOUS TENSION QU'APRÈS AVOIR DÉTERMINÉ QUE LE CIRCUIT ÉLECTRIQUE DE BORD NE PRÉSENTE PAS DE DÉFAUT.

En coupant le courant des autres prises électriques, on fait en sorte que si le circuit électrique de bord est défectueux, il ne causera pas la défaillance d'autres appareils électroniques portables.

...